

Négociations indemnitaires pour 94 000 agents de la DGFIP : De quoi le Directeur Fournel est-il le nom ?

Nous vous avons déjà informés sur la phase de négociation ouverte à la DGFIP, sur la question indemnitaires notamment.

Initiée le 25 septembre, elle s'est traduite par l'adoption d'un « premier volet promotion » signé par toutes les organisations syndicales de la DGFIP, puis une décision unilatérale du directeur général : **la prime de fin d'année, prime GMBI, prime à la souffrance au travail qui a été attribuée à 18 000 agents et en a exclu 76 000 de toute prime de fin d'année.**

Et cela, dans un contexte inflationniste récurrent, n'en déplaît à Bruno Le Maire qui brigue le titre du plus mauvais économiste prévisionniste de France.

Voilà 2 Ans qu'il nous sert la même soupe :



Le bon M.Fournel, quant à lui, devait présider le 1^{er} décembre une séance de négociation sur l'indemnitaires pérenne, thème sur lequel les organisations syndicales ont déposé une plateforme unitaire de revendications.

Et c'est peu de dire que ces mesures sont urgentes, tant le pouvoir d'achat du point d'indice s'est effondré sur les vingt dernières années, les mesures de revalorisation de l'indemnitaires suivant la même tendance baissière (ainsi pour la prime ACF, aucune augmentation ni revalorisation depuis 2009).

94 000 agents des finances publiques attendent donc des propositions concrètes et conséquentes.....

Pourtant, selon les informations relevées sur le forum Ulysse, le directeur général a proposé, dans la grande mansuétude qui sied à la personne, 3 points d'ACF Et point barre ?

13,90 € brut par mois, soit 46 centimes d'euros brut par jour.

C'est bien assez pour la piétaille semble nous dire le directeur Fournel.

Pour la haute fonction publique c'est autre chose, charité bien ordonnée commençant par soi-même, au gré de la réforme du corps des administrateurs de l'Etat, les mesures de

reclassement/détachement énoncées dans l'arrêté du 27 janvier 2023 de la « **délégation encadrement supérieur et talents** » sont d'une autre nature .

Consultation intéressante également d'un article de Médiapart paru en juin 2023 : « **Les hauts fonctionnaires profitent d'une hausse vertigineuse de leur rémunération** ».

C'est donc dans ce contexte inflationniste (entre autre pour les rémunérations des hauts fonctionnaires) que le directeur Fournel s'est fendu de sa proposition infâme.

Mais, non content de hisser le mépris au niveau d'un art suprême, le directeur Fournel décide en outre de ne pas siéger le 1^{er} décembre 2023 et de ne pas négocier sur les rémunérations de 94 000 agents qui, dans son esprit, peuvent manifestement attendre que ses sautes d'humeur et ses poussées d'adrénaline soient apaisées.

En effet ce « haut fonctionnaire responsable », indisposé par un tract syndical commentant les errements de GMBI , c'est un euphémisme, se serait fâché.... tout rouge.....

Mais manifestement pas de honte au regard des propositions ridicules de revalorisation de l'ACF qu'il ose présenter.

Il faut dire que la haute fonction publique, loyale et fidèle au possible, suit les propositions du Ministre Guérini qui promet aux fonctionnaires une année blanche 2024 pour la valeur du point d'indice.

Si on les écoutait tous deux ce serait donc :

CIRCULEZ Y'A RIEN à VOIR !

**Face à cette attitude qui a bien un nom : celle du mépris
Macroniste pour l'ensemble du monde du travail.....**

**A nous de construire une mobilisation d'ampleur pour exiger
une augmentation de la valeur du point d'indice en 2024, le
rattrapage de nos pertes de pouvoir d'achat et une
revalorisation de notre régime indemnitaire à la hauteur de nos
revendications.**

POUR NOS RÉGIMES INDEMNITAIRES :

» La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité ;

» La revalorisation de la valeur du point ACF;

» L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;

» La revalorisation de la prime de rendement ;

» Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;

» La revalorisation à 50 € mensuels et le dé plafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;

» La revalorisation substantielle des remboursements de frais ;

» L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

**MOBILISONS-NOUS POUR ÊTRE ACTEURS ET ACTRICES DE
CES NÉGOCIATIONS ET IMPOSER NOS REVENDICATIONS !
METTONS FIN À LA DIÈTE INDEMNITAIRE**